



Romain Gibert et Marlène Perronet

Sandrine Gueymard a soutenu une thèse de doctorat en urbanisme, aménagement et politiques urbaines intitulée : *Inégalités environnementales en région Île-de-France : répartition socio-spatiale des ressources, des handicaps et satisfaction environnementale des habitants*, sous la direction de Jean-Pierre Orfeuil (professeur à l'université Paris-Est) et de Guillaume Faburel (maître de conférences à l'université Paris-Est), le 16 novembre 2009 à l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

Le jury était composé de Martine Berger (professeur à l'université Paris 1, rapporteur), Corinne Larrue (professeur à l'université de Tours, rapporteur), Bertrand Zuindeau (maître de conférences à l'université de Lille 1), Christian Thibault (directeur du département Environnement urbain et rural, IAU Île-de-France).

Elle a obtenu, en 2010, le prix de thèse spécial sur la ville décerné par l'Aperau, le Certu, le CFDU et le Puca.

Elle a été également lauréate du prix Philippe Aydalot 2010, décerné par l'Association de science régionale de langue française.

Inégalités environnementales en région Île-de-France

Répartition socio-spatiale des ressources, des handicaps
et satisfaction environnementale des habitants

Sandrine Gueymard

À différentes échelles, il ne fait nul doute que les territoires ne sont pas également dotés sur le plan environnemental. Et, bien souvent, à ces dotations différenciées correspondent localement des différenciations sociales. La notion d'inégalités environnementales exprime ainsi cette idée : les individus et/ou groupes sociaux ne seraient pas également exposés aux dégradations environnementales tout comme ils ne bénéficieraient pas d'un accès équivalent aux ressources et aux aménités environnementales (espaces verts et boisés, paysages, etc.). Toutefois, bien que reconnue comme un facteur susceptible d'influencer des dynamiques spatiales, de renforcer des inégalités et la disqualification sociale de certains quartiers résidentiels, la qualité de l'environnement, dans ses liens éventuels aux ségrégations socio-spatiales, n'a, en fait jusqu'à ce jour, fait l'objet que de timides efforts d'évaluation empirique.

Inégalités environnementales : une appréhension politique et scientifique encore limitée, de nouvelles formes de connaissance à valoriser ?

Des outils et instruments de mesure inadaptés

Dans la littérature scientifique en France, l'appréhension de la dimension environnementale des phénomènes de ségrégation spatiale reste en effet une question encore mal explorée. Si on dénombre de nombreux travaux ayant porté sur la question des disparités territoriales ou des polarisations socio-spatiales (*i.e.*, Béhar, Korsu, Davezies, *et al.*, 2001 ; Maurin, 2004 ; François, Mathian, Ribardière, Saint-Julien, 2003 ; Prêteceille, 2003), ceux ayant exploré la facture environnementale de ces phénomènes restent encore rares.

On constate ainsi globalement un déficit de travaux portant sur la mesure à une échelle territoriale fine de l'influence de l'environnement sur les dynamiques spatiales

et sur les processus ségrégatifs à l'œuvre. L'environnement n'est, le plus souvent, pas situé au regard des formes socio-économiques des disparités territoriales ou n'est abordé qu'à la marge, au travers de thématiques plus vastes, ayant trait généralement à la ségrégation urbaine, ou encore par le truchement d'approches strictement techniques, notamment par le biais d'une spatialisation des caractéristiques physiques de l'environnement sur des espaces qualifiés institutionnellement (ex : Zus).

Par ailleurs, très peu des recherches menées se sont employées à poursuivre une démarche pluridisciplinaire et transversale face à ces thématiques. Elles sont généralement le fruit d'approches disciplinaires strictes. Si l'économie, la sociologie urbaine, ou la géographie économique (voire sociale) abordent la question des disparités territoriales, le rapport transactionnel à l'environnement et au milieu de vie reste encore largement du ressort de la psychologie de l'environnement, et peu de croisements véritables, sur la thématique environnementale, s'opèrent entre ces différents champs disciplinaires.

Aussi, si la problématique des ségrégations résidentielles, dans ses relations à l'environnement, ou encore celle des inégalités environnementales, avec les questions qu'elle adresse à la notion d'équité, de responsabilité (et alors de représentativité) ainsi qu'à leur reconnaissance légale (exemple : le droit dérogatoire aux compensations territoriales), s'avèrent encore largement délaissées par le milieu de la recherche scientifique ; elles le sont par ailleurs également par l'action publique. Ce faisant, ce manque de connaissances sur ces questions interroge grandement la manière dont l'environnement est globalement appréhendé à ce jour. À la territorialisation de l'action publique, correspond encore aujourd'hui une segmentation des savoirs et des registres de la connaissance. En effet, en dépit d'évolu-



tions récentes (telles que la mise en œuvre d'Agendas 21 locaux, ou des réflexions sur les indicateurs de développement durable), voire plus anciennes (chartes d'écologie urbaine et plans municipaux de l'environnement du début des années 1990), les outils et les instruments appliqués à l'environnement à une échelle territoriale plus fine restent encore peu développés et, dans la plupart des cas, très sectoriels et souvent peu opérationnels car cloisonnés selon les domaines qui régissent l'intervention publique.

Aussi, l'environnement reste très largement appréhendé par le truchement de normes techniques et juridiques superposées ; appréhension qui en tout état de cause exclut les dynamiques et interactions sociales dont l'environnement est pourtant porteur (Charles, 2008). On dénombre, en effet, aujourd'hui encore peu d'instruments de mesure tournés vers l'appréciation du vécu, du ressenti des populations et du rapport sensible qu'elles entretiennent à leur environnement alors que les travaux de psychologie et de sociologie de l'environnement montrent pourtant d'assez longue date des écarts entre les diagnostics strictement physicalistes (dotations naturelles des espaces, distance aux biens d'environnement, émissions de polluants, niveaux de bruit, probabilité de risques, etc.) et le vécu qui peut se dégager de ces situations (Moser, Weiss, 2003). Cette carence limite l'investigation de certaines problématiques socio-environnementales et oriente les constats réalisés à ce jour sur les inégalités environnementales vers des lectures

qui ne permettent pas d'apprécier pleinement l'ensemble des mécanismes à l'origine de telles situations inégalitaires ni même de rendre compte des transactions sociales, émotionnelles et affectives qui pourtant sont explicatives des relations que les hommes tissent avec les territoires. Plus encore, cette faible considération portée aux aspects sociaux, dynamiques et plus subjectifs dans l'évaluation environnementale et la faible propension des outils actuels à les intégrer participent selon nous du déficit de connaissance dont souffre actuellement la question des inégalités environnementales en France.

Le vécu environnemental : une entrée pour explorer les inégalités environnementales

Explorer et tenter de resituer, sur la question des inégalités environnementales, la dimension subjective et interactive des relations des individus à l'environnement constitue en effet, formellement, un des objectifs de cette thèse. Largement absente dans les approches qui ont pu être développées jusqu'à présent, souvent réduite à des indicateurs physiques ou à des mesures métriques, cette dimension sensible du rapport à l'environnement, semble pourtant indispensable pour avancer dans la compréhension des mécanismes et des facteurs à l'origine des situations d'inégalités environnementales. Comment les ménages jugent-ils la qualité de l'environnement et sur

quels critères fondent-ils leurs points de vue, notamment lors de leurs arbitrages résidentiels ? Comment qualité de l'environnement objective et bien-être environnemental s'articulent-ils ? Plus largement, quels sont les déterminants de la satisfaction environnementale des ménages ? Enfin, dans quelle mesure les indicateurs environnementaux conventionnels permettent-ils de mettre en évidence la satisfaction ou l'insatisfaction réelle, retirée de certains environnements et les disparités en la matière ? Ce questionnement préside en grande partie à l'approche que nous avons développée, pour tenter de qualifier un phénomène territorialisé, au moins autant du ressort de transactions sensibles et de vécu, que de caractéristiques et de composantes physiques ou sociales déjà observées (Faburel, Maleyre, 2005 et 2007). Et, peut-être plus que de chercher à valider ou invalider l'approche environnementale conventionnelle, c'est l'apport substantiel et le potentiel de complémentarité des données dites subjectives que nous avons cherché à tester, sur une question encore peu explorée. Une des hypothèses centrales de cette recherche est en effet que le vécu environnemental des ménages (perceptions, ressentis, représentations), pourrait, par les informations livrées, non plus seulement sur la dotation physique des espaces, mais sur la situation et la qualité des contextes urbains, aider à définir une autre géographie



Patrice Allard/Réa

des inégalités environnementales que celles que la lecture technique et statistique conventionnelle de l'environnement peut conduire à voir.

En fait, par sa transversalité et sa territorialité, le vécu environnemental constitue selon nous une source informationnelle précieuse, qui pourrait s'avérer particulièrement féconde pour (re)définir les cadres d'analyse de ces situations appréhendées essentiellement jusqu'alors comme des inégalités de situations « objectives », ou encore comme des situations cumulatives entre handicaps, contraintes environnementales et disqualification sociale de l'espace (Laigle, 2005). Par exemple, s'imprégnant des ressentis ou encore des facteurs symboliques et identitaires au fondement des attractions, des attaches ou du rejet de certains territoires par les populations, ce registre informationnel pourrait tout au moins, présenter l'intérêt de livrer d'autres éléments d'appréciation, en vue d'améliorer leur compréhension.

Cette appréhension pourrait en outre, par la mise en lumière de possibles leviers d'action, favoriser un traitement politique plus micro-local et ancré, mieux en phase avec ce qui fait sens, au nom de l'environnement, tant dans le quotidien des populations que dans la gestion de proximité. Enfin, ces connaissances nouvelles, pourraient, ce faisant, contribuer à la mise en opérationnalité d'une problématique environnementale encore selon nous trop peu abordée sous l'angle de l'intervention publique et du changement.

Mise en place d'une démarche multi-scalaire et pluridisciplinaire

Ce travail de recherche s'est donné pour objectif général d'explorer les relations qu'entretiennent les caractéristiques physiques de l'environnement, appréhendées à travers certaines qualités situées (ressources, handicaps, risques) et les caractéristiques socio-économiques des individus et des territoires à l'échelle de la région Île-de-France. Plus précisément, cette thèse s'est proposée, sur la thématique des inégalités environnementales, de confronter d'une part la caractérisation classique et physique de l'environnement et les disparités qu'elles laissent entrevoir et d'autre part, le vécu environnemental ou encore une caractérisation subjective de la qualité de l'environnement. Explorer la question des inégalités environnementales dans leurs doubles dimensions, communément dénommées « objectives » et « subjectives », suppose néanmoins des étapes méthodologiques distinctes et pose en premier lieu la question de l'échelle de référence pour l'observation.

Nous avons choisi de composer avec des échelles d'observation différentes, mais complémentaires. Par delà le strict caractère exploratoire de notre démarche, cette confrontation et cet emboîtement d'échelles d'analyse participent de la logique sous-tendue par la territorialisation de l'action et de la connaissance appelant une articulation concomitante des niveaux décisionnels et des échelles de



Camion respectant la norme PIEK : niveau sonore inférieur à 60 décibels.

lecture. Trois étapes successives ont ainsi ponctué notre travail empirique :

- une lecture conventionnelle des inégalités environnementales, à l'échelle régionale, par la spatialisation de données descriptives dites objectives de l'environnement et le croisement avec des données socio-démographiques classiques.

- une lecture des inégalités environnementales à l'échelle communale, par le biais d'une enquête par questionnaire.

- enfin, la dernière étape de cette recherche a été consacrée à la confrontation des résultats livrés par les deux approches méthodologiques.

La démarche méthodologique que nous avons développée est donc double, faisant appel à la fois à l'analyse spatiale (quantitative) et à l'exploration cognitive (qualitative), mettant l'accent sur l'individu et les transactions qu'il opère avec son environnement et son cadre de vie.

Des inégalités environnementales bien visibles à une échelle macro-géographique

La première étape du travail engagé a consisté à rendre compte de manière descriptive des relations qu'entretiennent les caractéristiques physiques de l'environnement – appréhendées à travers des ressources, handicaps, risques

officiels – et les caractéristiques socio-économiques des individus à l'échelle des 1 300 communes franciliennes.

Afin de livrer une lecture synthétique de telles relations à l'échelle régionale, deux typologies multicritères – environnementale et socio-urbaine – ont en premier lieu été réalisées¹. Leur croisement offre une première appréciation du phénomène d'inégalités environnementales à l'échelle de la région Île-de-France (tableau 1). 45,5 % des communes franciliennes bien dotées sur le plan environnemental (niveau de ressources élevé, faible niveau de handicaps) sont des communes qui présentent un profil socio-urbain favorisé. De manière symétrique, les communes les moins bien pourvues sur le plan environnemental figurent en sur-représentation au sein des communes socialement défavorisées.

1. Grâce au concours et au partenariat engagé avec l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France, nous avons pu collecter et réunir des données descriptives de l'environnement physique et social des communes franciliennes. Douze indicateurs environnementaux de ressources (espaces verts, cours et plans d'eau...) ou de handicaps (pollutions de fond et de proximité, risque industriel, bruit des transports...) et cinq indicateurs relatifs au parc de logement ou aux caractéristiques sociales des ménages ont été renseignés à l'échelle des 1 300 communes franciliennes et y ont été intégrés.

Tableau 1 – Profil socio-urbain des communes selon la qualité de leur environnement (en %)

Ensemble environnemental	Profil socio-urbain			
	Aisé	Moyen	Modeste	Total
Bon	45,53	31,49	22,98	100
Moyen	33,57	36,15	30,28	100
Mauvais	17,84	32,39	49,77	100
Total	33,15	34,69	32,15	100

Tableau 2 – Proportion de communes accueillant des ZUS selon la qualité de leur environnement (en %)

Ensemble environnemental	Présence de Zus sur le territoire communal		
	Non	Oui	Total
Bon	95,74	4,26	100
Moyen	92,96	7,04	100
Mauvais	73,71	26,29	100
Total	90,31	9,69	100

Une relation entre la présence de zones urbaines sensibles (Zus) et la qualité environnementale des communes peut également être observée. Les Zus s'avèrent en effet sur-représentées dans les communes de faible qualité environnementale (tableau 2), confortant en cela les résultats descriptifs déjà produits pour ce type de zonage (Choffel, 2004) ou encore les liaisons mises en évidence pour d'autres caractéristiques qui leur sont distinctives – taux de chômage, proportion de personnes nées à l'étranger (Laurian, 2008).

Ces premiers résultats, généraux, viennent ainsi témoigner sur le territoire francilien² de l'existence d'inégalités environnementales, dans leur sens conventionnel, importé du monde anglo-saxon : d'après les indicateurs standards, les ménages les plus modestes habitent bien proportionnellement davantage dans des environnements dégradés. Il y aurait en Île-de-France, suivant ce travail, 2 748 882 personnes aux ressources modestes vivant dans des environnements globalement dépréciés.

Le rôle différencié des facteurs environnementaux dans la structuration sociale de l'espace

Si une correspondance globale entre les caractéristiques socio-urbaines et environnementales des communes est visible à une échelle agrégée, qu'en est-il pour chaque attribut environnemental ? L'ensemble des objets

environnementaux participent-ils tous à la mise à jour d'inégalités environnementales ? À partir de leurs écarts de représentation, une hiérarchie des objets environnementaux les plus structurants a été établie pour chacun des groupes socio-urbains de communes – aisé, moyen, modeste (tableau 3). En comparant les plus forts écarts absolus en termes de représentation, il a alors été possible d'apprécier la nature des facteurs de l'environnement participant le plus fortement au constat général d'inégalités environnementales.

À l'échelle régionale, quatre objets environnementaux sembleraient plus particulièrement structurer l'opposition attendue entre l'offre environnementale des communes les plus aisées et celle des espaces les plus pauvres : les espaces classés (sites et monuments historiques classés, secteurs sauvegardés, zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager – ZPPAUP), le risque Seveso, le bruit d'origine ferroviaire, le bruit lié aux trafics des grands aéroports parisiens³.

Parmi ces objets, trois d'entre eux sont des facteurs négatifs. Si ces facteurs confortent les résultats des travaux menés de longue date sur la question des dégradations environnementales, plaçant notamment le bruit des transports pour source première de déqualification environnementale, ce résultat amène un éclairage, à notre sens, nouveau : la présence ou l'absence de dégradations semblerait à l'échelle de l'ensemble des groupes de communes, et en premier lieu des communes socialement opposées, davantage discriminante que la présence ou l'absence de

2. Un traitement complémentaire a été réalisé à l'échelle des départements de petite couronne francilienne pour tenter de neutraliser ou de minimiser l'effet possible des densités différenciées entre territoires urbains et ruraux sur nos résultats. Il ressort, là encore, une correspondance entre le profil social et environnemental des territoires. De surcroît, les inégalités environnementales visibles à cette nouvelle échelle sont encore plus marquées.

3. Les traitements réalisés à l'échelle de la petite couronne francilienne font également émerger ces mêmes facteurs d'opposition, à l'exception du bruit ferroviaire, nettement plus diffus dans l'espace péricentral de l'agglomération.

Tableau 3 – Caractéristiques environnementales des groupes socio-urbains*

Groupes socio-urbains		
Aisé	Moyen	Modeste
Espaces classés (+)	Composantes vertes (+)	Seveso (+)
Espaces verts (+)	Bruit des avions (petits aérodromes) (+)	Bruit ferroviaire (+)
Pollution de fond (+)	Cours et plan d'eau (-)	Pollution de proximité (+)
Cours et plan d'eau (-)	Espaces verts (-)	Bruit routier (+)
Composantes vertes (-)	Espaces classés (-)	Bruit des avions (grands aéroports) (+)
Bruit routier (-)	Pollution de fond (-)	Zones inondables (+)
Pollution de proximité (-)	Bruit des avions (grands aéroports) (-)	Pollution de fond (+)
Zones inondables (-)	Seveso (-)	Espaces verts (+)
Bruit des avions (petits aérodromes) (-)	Zones inondables (-)	Cours et plan d'eau (+)
Bruit des avions (grands aéroports) (-)	Bruit ferroviaire (-)	Bruit des avions (petits aérodromes) (-)
Bruit ferroviaire (-)	Bruit routier (-)	Espaces classés (-)
Seveso (-)	Pollution de proximité (-)	Composantes vertes (-)

* Ce tableau présente la liste des facteurs environnementaux les plus constitutifs des différents groupes (facteurs classés par écarts de représentation décroissants, de la plus forte surreprésentation à la plus forte sous-représentation).

facteurs environnementaux vecteurs d'aménités. Ainsi, ce serait davantage le caractère répulsif des atteintes et des dégradations environnementales que l'attractivité de certains milieux, notamment dits naturels (espaces verts, cours d'eau...), qui renseignerait le constat d'inégalités environnementales à l'échelle de la région Île-de-France. En d'autres termes, les inégalités environnementales seraient à cette échelle macro-géographique moins fortement associées à un accès inégalitaire aux ressources et aux aménités environnementales qu'à la capacité, socialement différenciée, de contourner les facteurs de handicaps et de risques.

Stratégies et arbitrages résidentiels des ménages : le rôle des facteurs négatifs de l'environnement réaffirmé

Dès lors, comment l'environnement intervient-il dans les choix et stratégies résidentiels des ménages ? L'évitement des nuisances et des pollutions est-il effectivement plus important que la recherche d'agréments ? Pour apporter des éléments de réponse à ce questionnaire, une seconde étape du travail engagé s'est appuyée sur la réalisation d'une enquête dans six communes de petite couronne francilienne. Six cents questionnaires⁴ ont ainsi été administrés chez l'habitant (durée moyenne de quarante minutes) dans les communes d'Asnières-sur-Seine, Choisy-le-Roi, Épinay-sur-Seine, Noisy-le-Sec, Vincennes et Sceaux, communes différenciées à la fois sur le plan environnemental et socio-urbain.

4. Le questionnaire, structuré en plusieurs grandes rubriques thématiques, aborde les expériences et les perceptions environnementales des ménages, les représentations de l'environnement et du cadre de vie, les parcours et l'ancrage résidentiels, les projets de mobilité et leurs motivations, les pratiques de l'espace ainsi que le rapport à l'action publique.

Nos résultats permettent de venir réaffirmer le rôle de la qualité de l'environnement en tant que facteur de choix et d'arbitrage des ménages. 58,2 % des personnes interrogées déclarent en effet avoir prêté attention à la qualité de l'environnement au moment du choix de leur logement. Ce critère se classe en quatrième position, derrière la qualité du logement, son prix (ou le montant du loyer) et la proximité des transports collectifs. À une échelle individuelle, des différenciations dans la considération portée aux facteurs d'environnement, selon leur nature, semblent également s'opérer, selon l'analyse faite des critères environnementaux privilégiés dans le cadre des projets de déménagement. Dans l'ensemble de l'échantillon, il ressort qu'en levant les contraintes financières et matérielles pouvant peser sur leurs choix, les individus favoriseraient davantage l'évitement des facteurs de désaménités que la recherche d'aménités.

Enfin, l'analyse des critères environnementaux sélectionnés par les différentes catégories socioprofessionnelles dans le cadre de leurs projets de mobilité permet de mettre en évidence des oppositions « sociales » de nouveau fortement structurées autour de facteurs environnementaux négatifs. Plusieurs d'entre eux apparaissent communs aux deux approches méthodologiques mises en œuvre : le bruit des transports et la proximité d'usines impactantes pour l'environnement (classement Seveso). Ainsi, par l'intermédiaire des choix et stratégies résidentiels des ménages, il est possible de valider l'hypothèse selon laquelle les facteurs négatifs de l'environnement introduiraient effectivement plus d'opposition sociale dans l'espace que les objets positifs ou du moins participeraient peut-être plus des mécanismes inégalitaires dans leurs liens à l'environnement.



Photo Xpress/Zuma/Réa

Déterminants de la satisfaction environnementale et inégalités : les limites véhiculées par les données d'exposition environnementale et les données d'état socio-économique

Un dernier objectif de la recherche engagée était d'observer les variables explicatives de la satisfaction environnementale⁵ des ménages pour mettre le rôle des variables socio-économiques et des attributs environnementaux « objectifs » identifiés précédemment comme contributeurs des constats d'inégalités, à l'épreuve de ressentis.

Le croisement des différents niveaux de satisfaction environnementale observés dans l'échantillon (insatisfaits, plus ou moins satisfaits, très satisfaits) avec différentes variables sociales usuelles fournit en premier lieu un résultat globalement concordant : une correspondance globale entre les caractéristiques socio-économiques des individus et leur ressenti (*i.e.*, les plus vulnérables socialement seraient bien ceux qui, en proportion, seraient plus insatisfaits).

Toutefois, ces croisements se sont également avérés porteurs d'éléments de questionnement. En fait, les différenciations en matière de satisfaction environnementale qui se manifestent le plus fortement à l'échelle de notre échantillon renvoient à notre sens bien moins à des dif-

férences de statut socio-économique qu'à des différences dans les modes d'habiter, que les nomenclatures sociales usuelles ne permettent de capturer que très partiellement. À catégorie socioprofessionnelle identique, à statut d'occupation égal, à niveau d'étude comparable... nous avons pu mettre en évidence des niveaux de satisfaction pouvant varier fortement. L'analyse révèle également que les plus satisfaits ne seraient pas systématiquement les populations les plus aisées. En particulier, la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures ne s'affirme pas comme une catégorie distinctive du phénomène d'inégalités environnementales, cette fois-ci appréhendé sous l'angle des ressentis. C'est plus nouvellement la catégorie des retraités qui ressort au titre de la catégorie socioprofessionnelle où la proportion d'individus très satisfaits est la plus forte et qui nourrit de ce fait une opposition avec celle des ouvriers.

De la même manière, le croisement des caractéristiques environnementales dites objectives (première étape de la recherche) et des perceptions individuelles confirme des écarts, assez largement renseignés par la littérature en sciences humaines et sociales. Ces écarts permettent ainsi de venir questionner la définition des inégalités environnementales la plus couramment rencontrée – centrée sur des inégalités sociales d'exposition – et l'évaluation qui peut en résulter. Notamment, si l'on constate une correspondance globale entre la qualité de l'environnement objectivée et les ressentis (*i.e.*, en moyenne, la part des personnes très satisfaites est bien plus importante dans les environnements dits de bonne qualité), nous observons également une certaine hétérogénéité des perceptions à environnement identique.

En fait, il ressort de l'analyse statistique des différentes rubriques de questions renseignées par le questionnaire que la satisfaction environnementale serait, avant toute chose, fortement reliée d'une part, à la dimension affective et identitaire qui s'instaure au lieu de vie – et en premier lieu à l'habitat – se traduisant notamment par le sentiment de se sentir « chez soi », d'autre part à la confiance que les individus accordent aux moyens d'actions collectifs et aux élus locaux pour répondre aux attentes qu'ils expriment en matière d'environnement et de cadre de vie.

Les situations d'écarts entre environnement « objectif » et « ressentis » font en effet apparaître très nettement la puissance de mécanismes affectifs et d'implications politiques, qui viennent médier le rapport à l'environnement. Dans les environnements de bonne qualité, l'insatisfaction (dissonance) s'explique avant tout par une relation affective à l'habitat déficiente en raison du non-choix de ce dernier. Les situations d'adaptation (satisfaction dans les environnements dits de mauvaise qualité) révèlent en revanche un sentiment d'appropriation (de « faire sien ») développé, favorisé à la fois par un fort attachement au lieu de résidence, la présence d'un jardin – facteur de compensation au sein de la sphère domestique et lui-même

5. La satisfaction environnementale des ménages a été renseignée dans le cadre de l'enquête à la fois par des questions numériques (échelle allant de 0 à 10) sur différents types d'objets environnementaux (positifs comme négatifs) ainsi que par des questions ouvertes (*i.e.* facteurs de gêne, facteurs d'agrément). Trois groupes d'individus (insatisfaits, plus ou moins satisfaits, très satisfaits) ont ensuite été constitués par le recours à des méthodes d'analyses multivariées (analyse des correspondances multiples, classifications centre mobile et ascendante hiérarchique).

vecteur d'appropriation de l'espace – et une confiance élevée accordée aux moyens d'action collectifs pour faire face aux problèmes environnementaux rencontrés.

Ainsi, l'analyse des déterminants de la satisfaction environnementale révèle que la satisfaction serait peut-être moins directement dépendante des variables socio-économiques *stricto sensu*, ou encore des caractéristiques « objectives » de l'environnement, que des capacités et des aptitudes différenciées des individus de contrôler leur environnement et d'agir sur celui-ci, confirmant nombre d'acquis en la matière.

In fine, ce résultat permet de formuler une autre proposition de qualification des inégalités environnementales, renvoyant peut-être davantage à l'acception des inégalités issue du courant anglo-saxon de l'Environmental Justice. Ces dernières pourraient être nouvellement caractérisées, selon les éléments mis à jour, comme des *inégalités face aux capacités des individus et aux possibilités qui leur sont localement offertes de s'adapter à leur environnement et/ou de l'adapter à leurs attentes*. Cette définition, moins statique et descriptive, interpelle la production de connaissances et ses modalités opératoires et vient questionner plus largement le système de connaissances dans le domaine de l'environnement et sa capacité à appréhender ce qui fait habiter, bien-être et types d'injustices en la matière. Que cherche-t-on à mesurer réellement ? Des différences de dotations physiques entre catégories sociales ou des inégalités vécues dans leur lien à l'environnement ?

Tout au moins nos résultats et les questions qu'ils soulèvent plaident pour une définition plus « actante » des inégalités, fondée sur une conception plus dynamique de

l'environnement et pour un cadre d'analyse des inégalités environnementales davantage ouvert à la prise en considération des capacités de résilience des individus face à l'environnement. À ce titre, ils constituent une invitation à poursuivre la réflexion sur les méthodes et/ou le couplage de procédés méthodologiques adaptés pour révéler au mieux des différences ayant un sens.



Références bibliographiques

Béhar D., Korsu E., Davezies L. *et al.*, (2001), *Inégalités et intercommunalité en Île-de-France. Pour une territorialisation stratégique de l'action publique*, Centre de prospective et de veille scientifique, série 2001 Plus, Synthèse et Recherches, Paris, 48 p.

Charles L., (2008), « Une appréhension interculturelle des inégalités environnementales », in Deléage J.-P. (coord.), *Des inégalités écologiques parmi les hommes*, Écologie et Politique, n° 35, éditions Syllepse, pp. 47-60.

Choffel P. (coord.), (2004), *Observatoire national des zones urbaines sensibles*, rapport 2004, Paris, éditions de la Délégation interministérielle à la ville, 252 p.

Faburel G., Maleyre I., (2005), *Évolution des prix de l'immobilier (1996-2005) dans neuf communes franciliennes nouvellement surveillées par les avions*, rapport final pour l'ACNUSA, décembre, 18 p.

Faburel G., Maleyre I., (2007), « Le bruit des avions comme facteur de dépréciations immobilières, de polarisation sociale et d'inégalités environnementales. Le cas d'Orly », *Développement durable et territoires*, dossier 9 : Inégalités écologiques, inégalités sociales, avril, URL : <http://developpementdurable.revues.org/document2775.html>.

François J.-C., Mathian H., Ribardière A., Saint-Julien T., (2003), *Les disparités de revenus des ménages franciliens en 1999. Approches intercommunales et infracommunales, et évolution des différenciations intercommunales (1990-1999)*, Paris, Direction régionale de l'équipement d'Île-de-France, 133 p.

Laigle L., (2005), *Les inégalités écologiques de la ville : caractérisation des situations et de l'action publique*, Rapport intermédiaire Puca-Medd, programme « Politiques territoriales et développement durable », 122 p.

Laurian L., (2008), « Environmental injustice in France », *Journal of environmental planning and management*, vol. 51, n° 1, janvier, pp. 55-79.

Maurin E., (2004), *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, Paris, Seuil, coll. La République des idées, 95 p.

Moser G., Weiss K. (dir.), (2003), *Espaces de vie. Aspects de la relation homme-environnement*, Armand Colin, 396 p.

Préteceille E., (2003), *La division sociale de l'espace francilien. Typologie socioprofessionnelle 1999 et transformations de l'espace résidentiel 1990-1999*, Rapport de recherche, Observatoire sociologique du changement, Paris, 146 p.

Biographie

SANDRINE GUEYMARD, docteure en urbanisme, aménagement et politiques urbaines, est chargée d'études à l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur). Ses thèmes de recherche principaux portent sur les inégalités environnementales, la qualité de vie et les choix résidentiels. Elle a publié récemment en collaboration avec Guillaume Faburel en 2009 « Inégalités environnementales, inégalités sociales », *Les cahiers de l'IAU Île-de-France*, n° 152, pp.22-24 ; en 2008, « Inégalités environnementales en région Île-de-France : le rôle structurant des facteurs négatifs de l'environnement et des choix politiques afférents », *Espace Populations Sociétés*, pp. 159-172 ; et *Vécu environnemental et qualité de vie en région Île-de-France. Une approche exploratoire des inégalités environnementales*, rapport final, Programme politiques territoriales et développement durable, Meeddat, 194 p.

gueymard@u-pec.fr